



**Procès-verbal
du CSE établissement d'ETAMPES portant en
tout ou partie sur la santé et la sécurité**

03 avril 2026

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA DIRECTION :

MONSIEUR BRICE LEPERCQ, PRESIDENT DU CSE
MADAME CELINE BILLARD, RESPONSABLE RH

POUR LES REPRESENTANTS DU COMITE :

MONSIEUR PATRICK BAMBY, 1ER COLLEGE

MONSIEUR JORGE SOARES, 1ER COLLEGE

MONSIEUR IVAN DUPART, 1ER COLLEGE

MONSIEUR SEBASTIEN CHANTOME, 1ER COLLEGE

MONSIEUR PHILIPPE FEILLET, 3EME COLLEGE

MONSIEUR AURELIEN MASSOT, 1ER COLLEGE

ETAIENT ABSENTS :

MONSIEUR PHILIPPE BARLIER, 2EME COLLEGE

MONSIEUR ANTONIO NALI, 1ER COLLEGE

MONSIEUR MOURAD TISSIR – REPRESENTANT SYNDICAL CGT

MONSIEUR FRAYLERT RODRIGUEZ MIRANDA, 1ER COLLEGE

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Réunion du VENDREDI 03 avril 2026 à partir de 13H30

L'ordre du jour est le suivant :

Pour la partie portant sur les attributions du Comité en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

1. Lecture du PV de la réunion précédente
2. Accidents du travail et sinistres automobile
 - Résultats globaux de la filiale et évolution
 - Résultats de l'établissement
 - Présentation des accidents de l'établissement de la période et des analyses
 - o Présentation du résultat des enquêtes / analyses
 - o Echanges
 - o Décisions
3. Presqu'accidents et situations à risques
 - o Echanges
 - o Décisions
4. Audits terrain de la période
 - o Résultats
 - o Actions menées et décisions à prendre
5. Visites et courriers de l'inspection du travail, de la CRAMIF de la période écoulée
6. Remarques inscrites aux registres (droit d'alerte santé publique et environnement, observations, dangers graves et imminents...)
7. Visite de chantier précédant la réunion : commentaires, retour, et observation

Pour la partie portant sur les attributions du Comité en matière économiques et sociales

L'ordre du jour est le suivant :

- Lecture du PV de la réunion précédente

Attributions économiques

- Information sur la situation économique et l'activité de l'établissement (chiffre d'affaires, point sur les nouveaux chantiers...)
- Information sur la situation sociale de l'établissement (Effectif – intérimaires – sous-traitance, mouvements)

Questions sociales

- Information et consultation sur la note des congés payés 2026
- Présentation de la plateforme itinéraire retraite
- Mise à disposition de l'Index Egalité Professionnelle publié en mars 2026
- Information sur la campagne des Colonies de vacances 2026
- Information sur l'évolution des tarifs mutuelle

- Rappel sur la transmission des bons de délégation
- Présentation du bilan d'activité du service social pour l'année 2025
- Information et consultation sur le projet de mise en place d'un dispositif de CAMERA CONNECTEE POUR LA PREVENTION DES RISQUES
- Questions diverses

Questions des membres du CSE

- Certains chauffeurs qui ont fait le renouvellement de leur carte de chronotachygraphe n'ont pas été remboursés – quel en est la raison ?

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Brice LEPERCQ.

L'ordre du jour est le suivant :

pour la partie portant sur les attributions du Comité en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

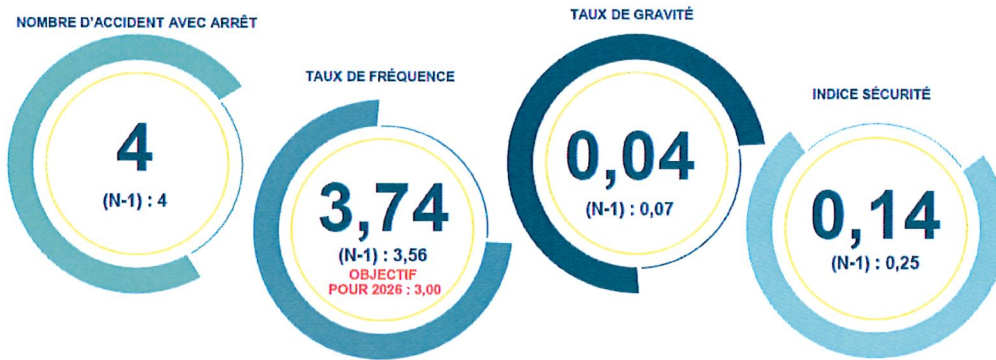
1. Lecture du PV de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2025 a précédemment été approuvé et signé. Il a été diffusé aux collaborateurs par mail le 19/01/2026.

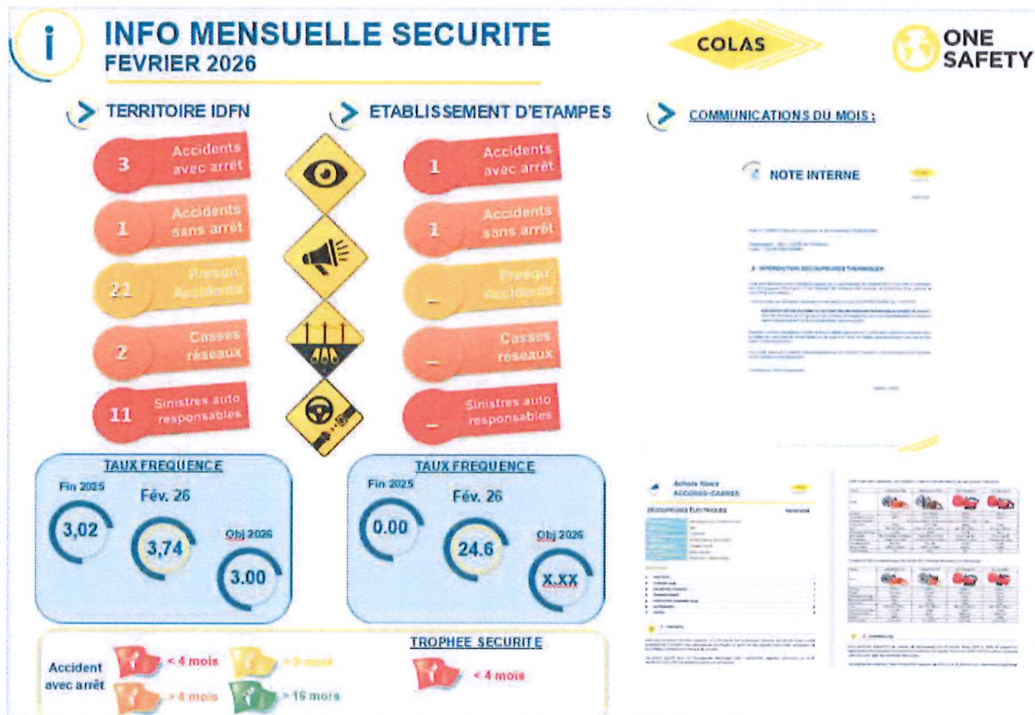
2. Accidents du travail et sinistres automobile

Les résultats sont présentés pour la période du 01/12/2025 au 28/02/2026 :

- Résultats globaux de la filiale et évolution



- Résultats de l'établissement



- Présentation des accidents de l'établissement de la période et des analyses
 - o Présentation du résultat des enquêtes / analyses
 - o Echanges
 - o Décisions

LISTE DÉTAILLÉE DES ACCIDENTS

Nom du Collaborateur	Date	Heure	Type	Infos	Circonstances détaillées	Lésions	Jours	IPP	Taux
GOMES MARTINS LÉONARDO	29/01/2026	10:15	AT		Se dirigeait vers la tranchée Malaise, pris d'une douleur au ventre Absence d'élement matériel	1) Malaise non-lié à l'activité professionnelle ----> Partie du corps blessée, sans précisions	0	NON	0
QUINCE Axel	29/01/2026	08:30	AT	P	Descendait du chargeur Selon les dires du salarié, il aurait ressenti une douleur dans le talon d'Achille Sol	1) Contusion sans ecchymose (douleurs) ----> Talon	0	NON	0
GHEDJATI Mickaël	08/01/2026	16:00	AT	A	Descendait de la camionnette selon les dires du salarié, il se serait tordu la cheville en descendant de la camionnette de service Sol avec dénivellation, talus, accotement	1) Entorse ou foulure ----> Cheville (Coté Droit)	14	NON	0

*A= Arrêt R=Rejeté C=Classé I=IPP D=Décés P=Poste aménagé

3. Presqu'accidents et situations à risques
 - o Echanges
 - o Décisions

RAS

4. Audits terrain de la période
 - o Résultats
 - o Actions menées et décisions à prendre

RAS

5. Visites et courriers de l'inspection du travail, de la CRAMIF de la période écoulée

RAS

6. Remarques inscrites aux registres (droit d'alerte santé publique et environnement, observations, dangers graves et imminents...)

Sans objet

7. Visite de chantier précédant la réunion : commentaires, retour, et observation

La Commission santé et sécurité s'est réunie le vendredi 03 avril 2026 à 08h sur le chantier ZAC des Charcoix située Route des Bordes – 91220 Le Plessis-Pâté.

Rendez-vous donné à la base vie à 8h.

Etaient présents, Brice LEPERCQ et Aurélien MASSOT pour le CSE, Thierry DELAHAYE et son équipe, Vanessa Muller Fontaine.

La base vie est bien aménagée, le chantier va durer dans le temps et c'est important de disposer d'une base vie suffisante en taille et en zone de stockage (Notamment bennes à déchets).

Il reste le raccordement électrique, en attente d'ENEDIS (pour le moment groupe électrogène).

Les collaborateurs n'ont pas de remarques particulières à relever.

Une séance d'échauffement a lieu avant de partir sur le terrain.

➤ Questions des membres du CSE transmises hors délai :

Cas individuel - M. Mourad TISSIR :

- Pourquoi le poste de M. TISSIR n'a-t-il toujours pas été adapté conformément aux préconisations de la médecine du travail ?

Brice LEPERCQ informe les membres du CSE que M. TISSIR bénéficie d'un avenant à son contrat de travail dans le cadre de son mi-temps thérapeutique partiel et ce jusqu'au 04/05/2026 conformément aux préconisations de son médecin généraliste et de la validation du médecin du travail.

Conformément aux préconisations du médecin du travail, à savoir :

- Privilégier la conduite des engins de chantier, sans port de charges
- Travail léger à 50% est préconisée en évitant la manutention manuelle de charges lourdes de plus de 5 kg ainsi que l'utilisation de marteau piqueur et les autres outils vibrants et percutants

Il est bien sur un poste de conducteur d'engins comme préconisé.

- Observation : Le poste actuel est jugé inadapté en raison de la manipulation répétitive de flexibles (montage/démontage plusieurs fois par jour), ce qui contrevient aux restrictions médicales en vigueur.

Brice LEPERCQ informe les membres du CSE que seul le médecin du travail est apte à juger ce qui est adapté ou non au poste de M. TISSIR.

Le montage et démontage flexible font partie de son poste. La charge est inférieure à 5kg donc conforme aux préconisations.

L'intéressé peut solliciter son médecin s'il s'avère que le poste occupé avec les restrictions actuelles telles que définies par le médecin du travail ne suffisent pas. Le médecin du travail pourra alors se repositionner.

Questions diverses :

- 1- Ivan DUPART : La voiture de prêt mis à disposition quand il y a un départ en stage est dangereuse

Brice LEPERCQ va se renseigner. Si tel est le cas le véhicule sera réformé.

- 2- Patrick BAMBY : Des poussières de la plateforme viennent du côté de stationnement des chauffeurs. Qu'est-il mis en place afin d'éviter cela ?

Brice LEPERCQ demande que les asperseurs soient mis en marche aussi souvent que nécessaire.

Ivan déclare qu'il les actionne régulièrement mais que leur débit ne semble pas suffisant.

En tout état de cause il fait passer régulièrement une balayeuse/ou arroseuse afin de limiter les émissions de poussières.

Patrick BAMBY demande à ce que soit vérifié le DUER notamment vis-à-vis du risque silice.

- 3- Sébastien CHANTOME : rencontre toujours des problèmes avec la cuve carburant de son véhicule

Brice LEPERCQ dit qu'un audit complet des véhicules a été fait, les améliorations qui pouvaient être apportées ont réalisées. S'il reste des détails à régler, il peut se rapprocher du chef d'atelier. Si cela ne règle toujours pas le cas, nous pouvons réformer le véhicule (date de remplacement à définir suivant possibilité de commande).

- 4- Patrick BAMBY : Il circulerait une information comme quoi COLAS ne cotiserait plus à la caisse des intempéries.

Cette information est complètement fausse si tel est le cas. Il y a eu des rappels sur le bon usage des intempéries, notamment sur le fait de patienter quand il y a un phénomène passager de forte intensité. Pour rappel, une équipe en intempéries peut être rappelée pour travailler si les conditions redeviennent acceptables. D'où la nécessité de bien patienter avant de partir.

Pour la partie portant sur les attributions du Comité en matière économiques et sociales

L'ordre du jour est le suivant :

- Lecture du PV de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2026 a précédemment été approuvé et signé. Il a été diffusé aux collaborateurs par mail le 18/02/2026.

Attributions économiques

- Information sur la situation économique et l'activité de l'établissement (chiffre d'affaires, point sur les nouveaux chantiers...)

Brice LEPERCQ présente les données chiffrées consolidées au 28/02/2026 :



COLAS France
Etablissement Etampes

28 février 2026

I - ACTIVITE

	CHIFFRE D'AFFAIRES CUMULE	
	2026	2025
AGENCE ETAMPES	4 457	4 463
	CA assuré	
	2026	2025
AGENCE ETAMPES	20 621	27 081

DETAIL PRISE DE COMMANDES	
AFFAIRES	Prise d'affaires du mois en K€ (>50K€)
GOSB-MS27-SAVIGNY-GIROFLEES-REFECTION DES VOIRIES	425
CAVYVS-AEP BAIL HYDRANTS	381
SORGEM-LE PLESSIS PATE-QUARTIER LES CHARCOIX AEP	245
EPS BD-ETAMPES-BAT MODULAIRES-LOT 2 VRD	205
MONTGERON BAIL 2025 TRAVAUX ENTRETIEN ET RENOVATION DES VOIRIES	192
PAF MAZELLE 2026	113
RIS ORANGIS - BAIL 2025 - TRAVAUX PONTUELS	98
CETP 2026	74
GAIA TP 2026	72
RMS PALETTES-ETAMPES-AMENAGEMENT PLATEFORME	54
TOTAL	1 860

II - INDUSTRIEL - TONNAGES

	2026	2025	% Variation
Cumul Réalisé fin de mois en tonnes	3 600	4 547	-21%

III - SOUS-TRAITANCE

PRESTATION	2026 MONTANT en K€
POSEUR BORDURE / PAVAGE	28
PAYSAGISTE / CLOTURE	31
BTP	350
SIGNALETIQUE	2
TOTAL GENERAL	411

- Information sur la situation sociale de l'établissement (Effectif – intérimaires – sous-traitance, mouvements)

Brice LEPERCQ présente les données chiffrées au 31/03/2026 :

1° Effectifs entre le 01/01 et le 31/03/2026 :

ETABLISSEMENT D ETAMPES				
Mois	Janv	Fév	Mars	
Total Ouvrier	105	106	105	
Total Etam	41	40	41	
Total Cadre	28	29	29	
Total ETABLISSEMENT D ETAMPES	174	175	175	

2° Nombre d'intérimaires en ETP sur le mois de février 2026 : 10,49 ETP

3° Mouvements de personnel (entre le 01/01 et le 31/03/2026) :

Entrées – Départs - *Les stagiaires ne sont pas mentionnés dans les mouvements*

Mouvement	Nom	Prénom	Sexe	Fonction libellé	Date entrée	Date sortie	Type de mouvement
Entrée	BEDEL	Ethan	H	CONDUCTEUR DE TRAVAUX	01/01/2026		
Entrée	PASSION	Fabrice	H	CHAUFFEUR PL TP	07/01/2026		
Entrée	PAULIC	Vincent	H	CHEF DE SECTEUR	01/02/2026		
Entrée	SINBANDHIT	Louis-Marie	H	CHEF D'EQUIPE VRD	02/02/2026		
Entrée	DIARRA	Simbala	H	OUVRIER VRD	16/02/2026		
Sortie	DIAROUMA	Fodie	H	OUVRIER VRD	01/01/2021	31/01/2026	Mutation
Sortie	MAHALINGASIVAM	Sharuban	H	GÉOMÈTRE / PROJETEUR	01/09/2022	27/02/2026	Démission

Questions sociales

- Information et consultation sur la note des congés payés 2026

Brice LEPERCQ présente, comme chaque année, les principes généraux de la prise des congés payés. Cette année, nous serons sollicités sur la Piste 4 d'Orly, 4 équipes sont fléchées pour intervenir sur la Piste à compter du 02/08/2026 : équipe de Paulo HENRIQUES, Nourddin LAMTALSI, Benoit BOULAS et Ruben GOMES DINIS. Il leur est demandé d'organiser leurs congés de façon à être présents pour le début des travaux.

La note est annexée au PV.

Consultation des membres titulaires présents : 5 votants : Favorables : 2 – Défavorables : 3 – Abstention : 0

Avis défavorable. Malgré tout, la note de congés est appliquée.

- Présentation de la plateforme itinéraire retraite

Brice LEPERCQ informe que le Groupe Bouygues a développé une plateforme internet destinée à tous les collaborateurs du groupe Bouygues en France âgés de 45 ans et +, la plateforme « Itinéraire retraite » accompagne les collaborateurs pour notamment :

- Comprendre les enjeux de leur future retraite ;
- Anticiper grâce à un simulateur personnalisé ;
- Agir avec des contenus fiables, des outils pédagogiques et des entretiens individuels avec un expert à partir de 58 ans.

Un livret de présentation est disponible pour les collaborateurs intéressés.

PLATEFORME ITINÉRAIRE RETRAITE – LIVRET EXPLICATIF SALARIÉ

Livret explicatif accessible via ce QR code :



[Livret Explicatif Plateforme Itinéraire retraite](#)

Itinéraire retraite
by DiotSiaci

DÉMOCRATISER LA RETRAITE POUR VOUS PERMETTRE
D'ANTICIPER, COMPRENDRE ET AGIR.

Lien de la plateforme : <https://espace-client.itineraireretraite.fr/connexion>
 Votre identifiant temporaire : votre matricule paie
 Votre code entreprise : BYCO-1856-RET

COLAS **BOUYGUES**

Accéder à la plateforme

Votre tête connexion :

VOUS IDENTIFIER

Votre matricule paie *

BYCO-1856-RET

BULLETIN DE PAIE

<https://espace-client.itineraireretraite.fr/connexion>

Itinéraire retraite
by DiotSiaci

DÉMOCRATISER LA RETRAITE POUR VOUS PERMETTRE
D'ANTICIPER, COMPRENDRE ET AGIR.

Lien de la plateforme : <https://espace-client.itineraireretraite.fr/connexion>
 Votre identifiant temporaire : votre matricule paie
 Votre code entreprise : BYCO-1856-RET

COLAS **BOUYGUES**

- Mise à disposition de l'Index Egalité Professionnelle publié en mars 2026

Brice LEPERCQ rappelle que l'index de l'égalité professionnelle est un outil visant à calculer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise. Il est obligatoire pour toute entreprise présentant au moins 50 salariés au cours de l'année écoulée.

Concernant Colas France, le niveau de résultat 2026 (au titre de l'année 2025), est en baisse par rapport au résultat 2025 (au titre de l'année 2024) : perte de 9 points, visibles sur l'item « écart de taux d'augmentation individuelle » qui a baissé de 10 points.

L'affichage du résultat a été fait le 02 mars 2026 sur les dépôts d'Etampes et de Dourdan.

Le document est annexé au PV.

- Information sur la campagne des Colonies de vacances 2026

Brice LEPERCQ rappelle que, comme chaque année, le Groupe Colas propose des Colonies de vacances pour les enfants des collaborateurs.

Rappel des conditions d'éligibilité :

- Enfants à charge du salarié
- Le salarié doit être présent dans les effectifs au moment du départ de l'enfant
- Limites d'âge : minimum 3 ans, maximum 17 ans révolus au moment du départ (aucune dérogation)
- Non cumulable avec l'aide d'autres CSE et l'Allocation – Aide aux activités 2026

Et conditions de prises en charge :

- Prise en charge à hauteur de 90 % pour tout séjour dont le coût n'excède pas 890 €
- Prise en charge plafonnée à 800 € pour tout séjour dont le coût est supérieur à 890 €

Prise en charge du salarié :

- Le salarié doit s'acquitter du coût du transport
- Le salarié règle également le reste à charge indiqué lors de la sélection du séjour.

Une note explicative est disponible.



Les documents sont annexés au PV.

- Information sur l'évolution des tarifs mutuelle

Brice LEPERCQ informe les membres du CSE que, conformément aux présentations qui ont été faites en juin 2025, les taux de frais de santé n'ont pas été augmentés depuis le 01/07/2025 et restent les mêmes. Toutefois, les valeurs plancher et plafond ont été revalorisées, étant indexées au PMSS (Plafond Mensuel Sécurité Sociale) :



Grille tarifaire des Taux de cotisations du contrat FM COLAS au 1er janvier 2026

Valeur Plancher :	2 745 €
Valeur Plafond :	4 005 €

Pour la Métropole

Régime de base obligatoire Cotisation mensuelle	Part salariale (40%)	Part patronale (60%)	Total
Métropole (hors Alsace-Moselle)			
Isolé	0,91%	1,37%	2,28%
Couple ou Duo	1,72%	2,57%	4,29%
Famille	2,56%	3,84%	6,40%
Régime local d'Alsace-Moselle			
Isolé	0,54%	0,82%	1,36%
Couple ou Duo	1,03%	1,54%	2,57%
Famille	1,55%	2,33%	3,88%

Option facultative Cotisation mensuelle (100 % salariale)	
Métropole (hors Alsace-Moselle)	
Isolé	0,45%
Couple ou Duo	1,14%
Famille	1,31%
Régime local d'Alsace-Moselle	
Isolé	0,50%
Couple ou Duo	1,12%
Famille	1,37%

Valeur plancher : tous les salaires en dessous de 2 745,00 € sont indexés sur la valeur plancher.

Valeur plafond : tous les salaires au-dessus de 4 005,00 € sont indexés sur la valeur plafond.

- Rappel sur la transmission des bons de délégation

Brice LEPERCQ rappelle que les bons de délégation doivent être transmis au plus tôt au service des Ressources Humaines afin d'éviter des trous de pointages et des relances chaque mois. Une absence de bon de délégation peut conduire à pointer un membre du CSE en absence injustifiée.

Donner les bons chaque fin de semaine.

- Présentation du bilan d'activité du service social pour l'année 2025

Brice LEPERCQ informe les membres du CSE que Ludivine JANIAUT – Assistante sociale qui était rattaché à l'établissement, a quitté ses fonctions depuis fin février 2026. A ce jour, elle n'est pas remplacée. Une personne interviendra ponctuellement sur le mois d'avril pour recevoir les collaborateurs.

Vanessa MULLER-FONTAINE a transmis à l'ensemble des Chefs de chantier les dates d'intervention afin que les collaborateurs puissent se positionner pour la rencontrer.

Brice LEPERCQ présente le rapport d'activité du service social AIPSSIE qui intervient au sein de l'agence :

Rapport d'activité 2025 :

Nombre de salariés reçus en 2025 secteur Sud : 90 contre 65 en 2024

Nombre d'entretiens secteur Sud : 335 contre 223 en 2024

76% de Compagnons, 56 ans et +

353 salariés au 31/12/2025 contre 337 au 31/12/2024

30% vie professionnelle (retraite, AM longue durée)

2 problématiques majeures :

- Vie professionnelle a augmenté de 16% > 76 demandes liées soit 27 de plus que 2024

- Santé (accès droits, invalidité, Maladies Professionnelles, réunions de coordination) augmentation de 18%

Classement des thèmes par quantités :

1. Retraite
2. Prévention à la Désinsertion Professionnelle
3. Santé au travail
4. Déroulement de carrière
5. Licenciement

La mise en place de réunions de coordination à la Prévention de la Désinsertion Professionnelle avec le Médecin du Travail (APST) a permis une diminution des arrêts de longues durées.

Secteur « budget » : 42 salariés, 24 de plus que 2024 (ouvertures droits CAF, impôts, comptes PEE, aides financières)

Secteur « Vie familiale » : 35 personnes, 47% droits des étrangers, + 10% par rapport à 2024

Suivi séparations / divorces / Prise en charge des ascendants

Secteur « Logement » : 32 salariés, 82% sur le locatif, ce qui est stable par rapport à 2024

- Information et consultation sur le projet de mise en place d'un dispositif de CAMERA CONNECTEE POUR LA PREVENTION DES RISQUES

1. PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet consiste en :

- Un dispositif caméras vidéo filmant en continu - installé sur les engins de chantier et sur les chantiers,
- Une analyse automatisée des images via une IA pour détecter des situations à risques (absence d'EPI, mauvaise posture, etc.),
- Un floutage automatique des images,
- Une génération d'un rapport journalier des situations à risques identifiées (avec photos et textes).



2. OBJECTIFS DU DISPOSITIF

- Prévenir les accidents en agissant proactivement sur les situations à risque (être acteur de la prévention), et ainsi réduire l'exposition de nos équipes aux dangers inhérents à notre activité
- Participer à diminuer les situations à risque
- Responsabiliser les équipes et l'encadrement de chantier
- Améliorer la communication entre tous les tous les acteurs (Equipe, l'encadrement de chantier et le RQSE).
- Mettre à jour nos modes opératoires avec la réalité terrain

L'objectif de cette démarche reste une démarche pédagogique d'accompagnement des équipes et non une démarche « sanctions »!!!

3. DESCRIPTIF TECHNIQUE DU DISPOSITIF

- Les caméras sont installées soit sur un endroit fixe, soit sur un engin de chantier. Un pictogramme de vidéosurveillance sera apposé proche de la caméra pour la rendre visible.
- Conformément à la réglementation RGPD, aucune donnée personnelle n'est exploitée:
 - Les personnes sont floutées automatiquement
 - Les images ne permettent aucune identification directe
 - Les enregistrements sont utilisés à des fins techniques et de prévention uniquement
- Une photo est prise toutes les 3 secondes. L'ensemble des photos sont ensuite analysées par le système d'IA et permet de générer un rapport qui est transmis quotidiennement au Directeur Travaux, Conducteur de Travaux et Chef de chantier.
- Uniquement les photos comportant des situations à risque sont conservées sur le serveur du prestataire pour une durée maximale de 30 jours.



Le prestataire retenu pour cette phase de test expérimental est CAD.42

4. DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF

- La mise en service est prévue le 4 mai 2026 pour une durée de 1 mois dans le cadre du test
- Le chantier concerné est le suivant :
 - Echangeur de Corbeville
- Une note de service sera rédigée et communiquée à l'ensemble des collaborateurs présents sur chantier et devra être transmise à chaque nouveau collaborateur ou intérimaire venant travailler sur le chantier.
- Une note d'information sera également disponible sur le panneau d'affichage.
- Une réunion de lancement sera réalisée avec les équipes pour présenter la démarche et son organisation. Toutes les semaines un engin de chantier différent sera choisi pour comprendre ce qui est le plus pertinent dans le retour des analyses. Un débriefing régulier sera effectué et un ajustement sera fait en fonction des analyses données par le système. Le suivi des actions correctives sera fait lors du debrief Onesafety comme les remontées d'événements afin de parler des bonnes et mauvaises pratiques détectées.
- Une information sera faite auprès du client et des différents partenaires intervenant sur le chantier

Brice LEPERCQ informe que le dispositif serait développé sur le chantier de Corbeville afin de progresser sur la sécurité sur chantier. Le but n'est pas de relever ou sanctionner des mauvaises actions mais d'améliorer nos pratiques sur chantier. Une première période test est prévue à compter du 04/05/2026. En fonction des retours, il se peut que la pratique soit réutilisée sur d'autres chantiers.

La même information et consultation a été faite sur l'établissement de Montlhéry étant donné que c'est un chantier partagé.

Consultation des membres titulaires présents : 5 votants - Favorables : 2 – Défavorables : 2 – Abstentions : 1

Avis défavorable. Malgré tout, le dispositif sera déployé.

- Questions diverses
- Modification de la date de la réunion CSE comprenant une partie santé et sécurité du mois de juin 2026

Du fait du changement de Chef d'agence d'Etampes, Madame Cyrielle MYROPE ne peut pas être présente à la réunion du 26/06. En conséquence, il est proposé que la réunion de CSE du vendredi 26 juin soit avancée au **mardi 23 juin**. (CCSCT 08h00 / réunion de CSE portant sur la sécurité et les attributions économiques et sociales 13h30).

Le 23/06 ne convenant pas à certains élus, une autre date sera définie à la prochaine réunion.

- Questions des membres du CSE transmises hors délai :

1. Patrick BAMBY : Suivi des Congés d'Hiver (Période du 5 janv. au 7 mars)

Concernant la prime liée aux congés d'hiver, nous sollicitons un état des lieux précis pour les populations Ouvriers et ETAM Chantier :

- • Nombre de salariés ayant bénéficié de 1 semaine de prime. 41 collaborateurs
- • Nombre de salariés ayant bénéficié de 2 semaines de prime. 12 collaborateurs et il y a des oublis qui ont été oubliés – la problématique va être corrigée.

2. Patrick BAMBY : Bilan de la Politique Salariale et Évolutions Professionnelles

Nous demandons un bilan social anonymisé concernant les dernières augmentations, ventilé par statut (Ouvriers, ETAM, Cadres) :

- • Répartition des augmentations : Nombre de salariés ayant perçu 0 %, nombre ayant perçu 1,5 %, et nombre ayant perçu plus de 1,5 %.
- • Promotions : Nombre total de changements de statut au sein de l'agence (passage d'Ouvrier à ETAM et d'ETAM à Cadre).

Brice LEPERCQ informe les membres du CSE que les collaborateurs qui n'auraient pas bénéficié de revalorisation de leur rémunération ont été reçus par leur Responsable Opérationnel afin de recevoir des explications sur ce choix.

Brice LEPERCQ informe les membres du CSE que l'agence ne remet pas de bilan social anonymisé sur la politique salariale, ce bilan est effectué au niveau de Colas France lors de la politique sociale et des NAO.

Brice LEPERCQ informe les membres du CSE que 12 collaborateurs ont bénéficié d'une promotion ou changement de qualification.

3. Patrick BAMBY : Gestion des Emplois et des Compétences (GPEC)

- L'agence a-t-elle réalisé un audit des compétences ?
- L'objectif est de s'assurer que l'échelon mentionné sur le bulletin de paie est en parfaite adéquation avec les tâches et responsabilités réellement exercées sur le terrain.

Brice LEPERCQ informe les membres du CSE qu'il n'y a pas d'audit de compétences. Il existe un tableau interne pour voir le niveau de compétences des équipes et prévoir les remplacements à moyen terme. Il n'y a aucun lien avec la détermination des qualifications des salariés.

On attend toujours le nouvel accord GPEC de Colas.

Questions des membres du CSE

- Ivan DUPART : Certains chauffeurs qui ont fait le renouvellement de leur carte de chronotachygraphe n'ont pas été remboursés – quel en est la raison ?

Brice LEPERCQ confirme que les demandes de remboursements ont bien été faites. Certaines demandes ont pris du retard du fait de dossiers incomplets et d'un changement de procédure. En effet, les établissements Colas France n'ont plus le droit d'émettre des chèques uniquement des virements. Les demandes de paiements ont été lancées semaine dernière, avec une date de valorisation au 27/03 donc les virements doivent être effectuées à ce jour.

Seul un dossier est en attente car le collaborateur n'a pas fourni la facture nécessaire.

Pour rappel, les dossiers de demande de remboursement doivent comprendre la facture et le RIB du collaborateur.

Questions diverses

1. Ivan DUPART : Un véhicule électrique personnel peut-il charger sur les bornes de l'agence ?

La réponse est oui – sous réserve de ne pas gêner le fonctionnement de rechargement des véhicules d'entreprise et de disposer son badge freshmile.

2. Ivan DUPART : un Collaborateur demande la carte cadeau pour la naissance de sa fille qui est née en septembre 2025.

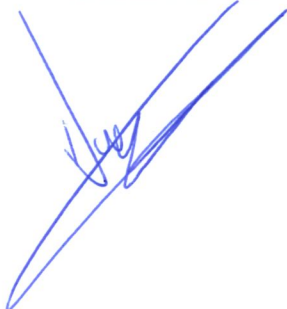
Ok

3. Patrick BAMBY : La copie des permis de conduire n'est pas autorisée par l'entreprise. Qu'est-il prévu à cet effet.

Céline BILLARD confirme cette nouvelle disposition. Nous allons devoir supprimer l'ensemble des permis de conduire dont nous disposons dans les dossiers. En revanche l'employeur a le droit de réclamer le n° et demander à le voir pour s'assurer que la personne a toujours son permis.

Ivan DUPART

Secrétaire du CSE



Brice LEPERCQ

Président du CSE



